

RETOUR SÉANCE DE

PROJET DE LOI DE FINANCES 2015

Travail - Emploi - Apprentissage

Paris, le 13 novembre 2014

CALENDRIER DES TRAVAUX

1er examen à l'Assemblée nationale :
Lundi 3 novembre 2014

Rapporteur spécial :

Christophe CASTANER

Rapporteuse pour avis Emploi :

Monique IBORRA Responsable :

Michel LIEBGOTT Rapporteur pour
avis Travail :

Francis VERCAMER (UDI)

Responsable : Jean-Patrick GILLE

Rapporteur pour avis Financement du
développement de l'apprentissage :

Bernard PERRUT (UMP)

Responsable : Kheira BOUZIANE

Vote pour : SRC, EELV Vote

contre : UMP, UDI

les programmes 102 et 103. Il faut noter qu'en 2013 et en 2014, les autorisations d'engagement ont augmenté de 20 %. Pour 2015, le budget Travail et Emploi s'élève à 11,1 milliards d'euros quand l'Etat participe à hauteur de 19 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques sur les 50 milliards prévus.

Afin de soutenir l'accès à l'emploi des jeunes, les missions locales seront accompagnées dans le développement des **emplois d'avenir** (+ 65 000 en 2015) et dans la mise en œuvre de la **Garantie jeune**, laquelle doit accueillir 50 000 jeunes en 2015. Cofinancée par des fonds européens et des crédits d'Etat, la Garantie jeune propose un accompagnement renforcé des jeunes les plus en difficulté et est actuellement expérimentée dans 10 territoires pilotes.

Initié en 2013, le **contrat de génération**, qui participe de l'objectif de lutte contre le chômage, est aussi porteur d'une ambition qualitative : l'accès des jeunes à l'emploi par le CDI et l'aménagement des conditions de travail des seniors jusqu'à leur départ en retraite. Un décret du 12 septembre 2014 porte l'aide versée à **8 000 € pour les entreprises qui recrutent un jeune de moins de 26 ans en CDI et embauchent, simultanément ou au plutôt six mois avant ce recrutement, un salarié âgé d'au moins 55 ans**. Son déploiement se poursuivra en 2015 pour 40 000 bénéficiaires. Il en sera de même des emplois d'avenir, dont l'objectif d'insérer dans l'emploi **150 000 jeunes** éloignés du marché du travail a été récemment atteint.

Le contexte

Un budget d'engagement confirmant que notre priorité c'est l'emploi

Le pays fait face à trois urgences :

I La priorité en faveur de l'emploi affirmée par le Gouvernement se traduit en 2015 par la montée en puissance des dispositifs issus des engagements du Président de la République et portés par la mission « Travail et emploi » et plus particulièrement



En parallèle, **le doublement des contrats aidés marchands (+ 40 000) qui seront ciblés en priorité vers les chômeurs de longue et de très longue durée ainsi que vers les travailleurs handicapés et les seniors.** Et ce conformément aux annonces faites par le Président de la République lors de la Grande conférence sociale de juillet 2014.

L'effort en faveur du service public de l'emploi est poursuivi, avec la participation de l'État au financement du recrutement en CDI de **4 000 nouveaux agents à Pôle emploi**, accompagné d'un redéploiement des effectifs de l'opérateur pour renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi, en particulier les plus éloignés du marché du travail, dans le cadre de la nouvelle offre de service « Pôle emploi 2015 ».

La dotation pour le financement par l'État des mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées est reconduite à la **hausse avec 350,52 M€** (contre 336, 86 M€ en 2014).

I La récente réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) favorise une vision cohérente du secteur grâce à la mise en place d'une modalité de financement commune aux 4 catégories de structures d'insertion par l'activité économique. L'IAE offre un accompagnement renforcé et global intégrant une logique d'insertion professionnelle forte par une mise en situation du travail avec une dimension sociale indispensable compte tenu des caractéristiques des publics embauchés. **Les crédits augmentent sensiblement en passant de 222 M€ en 2014 à 252 M€ en 2015.**

Ce budget traduit aussi plusieurs avancées contenues dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment **la mise en œuvre du nouveau dispositif de financement des organisations syndicales et patronales.** Il constituera un cadre pérenne et transparent de

financement des partenaires sociaux dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général.

Participation à l'effort partagé de maîtrise des dépenses publiques

Plusieurs mesures de rationalisation des dispositifs et de modernisation des financements sont prévues :

I La mise en place de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle avec un renforcement du rôle des régions en matière de formation professionnelle. Ce mouvement s'accompagne de **la suppression d'un certain nombre de dotations budgétaires** telles que la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

I La dégressivité sur les exonérations de cotisations sociales en faveur des organismes d'intérêt général en zone de revitalisation rurale (ZRR), aligne ce dispositif sur les conditions applicables à l'embauche dans ces zones prioritaires et représente une économie de 50 M€.

Les principales dispositions

I Les crédits destinés à l'indemnisation des demandeurs d'emploi fixés à 1 425,3 M€ augmentent de 26 %. L'année 2015 sera marquée par une nouvelle convention tripartite entre l'État, Pôle emploi et l'Unedic visant à fixer les objectifs de l'opérateur chargé de l'accompagnement et de l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

La participation de l'État au Fonds de solidarité qui finance les allocations de solidarité versées aux demandeurs d'emploi qui ne peuvent bénéficier du régime d'assurance chômage, correspond à une subvention de 1 694, 8 M€ pour 2014, soit une augmentation de 578,1 M€ par rapport à 2014.

I Les crédits destinés à la Garantie jeune augmentent fortement en passant de 30 M€ à 164,18 M€ en 2015.

I Les crédits destinés aux contrats aidés dans le secteur marchand CUI-CIE fixés à 206,92 M€ (contre 135,6 M€ en 2014) augmentent de 52 %.

I Les crédits destinés à l'emploi des personnes handicapées sont reconduits à la hausse avec 350 M€.

I Les crédits nouveaux destinés aux contrats de génération sont de 234,3 M€ (avec 480 M€ en AE) pour atteindre l'objectif de 40 000 nouvelles entrées en 2015, contre 100 000 en 2014.

I Les crédits d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont renforcés.

I La compensation par voie budgétaire et non plus par affectation directe de recettes fiscales des exonérations TEPA aux employeurs dont l'effectif est inférieur à 20 salariés : 515,6 M€ en CP en 2015 pour compenser aux organismes de sécurité sociale le coût de l'exonération au titre de 2015.

I 34 M€ de crédits pour la mise en œuvre du fonds paritaire de financement des organisations syndicales et patronales.

Les plus du groupe SRC

I 45 000 emplois aidés et 5 000 services civiques supplémentaires

À l'initiative du Président du groupe SRC, Bruno Le Roux, un amendement portant création de 45 000 emplois aidés et 5 000 services civiques supplémentaires a été adopté lors de l'examen du budget. Parmi les 45 000 emplois aidés, seront créés 30 000 contrats aidés dans le secteur non marchand et 15 000 emplois d'avenir supplémentaires. Soulignons aussi le fait qu'un récent rapport de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du

ministère (Dares) fait un bilan positif de la mise en place des emplois d'avenir lesquels touchent leur cible : 4 jeunes sur 10 sont sans diplôme.

Cela représente un effort de 175 millions d'euros pour 2015. Sur ce montant, une enveloppe de 15 millions d'euros est destinée aux missions locales au titre de l'accompagnement et du suivi des emplois d'avenir.

C'est pour faire face à une situation de l'emploi toujours difficile qu'il est apparu nécessaire de revoir à la hausse le nombre d'emplois aidés dans le secteur non-marchand, ainsi que le nombre d'emplois d'avenir, par rapport aux prévisions du projet de loi de finances. En effet, il apparaît opportun de maintenir un haut niveau initial d'emplois aidés face à une situation toujours délicate du marché de l'emploi.

I Création de 500 aides au poste en 2015 pour les personnes en situation de handicap

C'est sur proposition de Christophe Castaner, rapporteur spécial, et de Monique Iborra, rapporteure pour avis à la commission des Affaires sociales, que notre Assemblée a adopté un amendement créant 500 aides au poste supplémentaires. Le Pacte pour l'emploi des personnes en situation de handicap prévoyait que l'État attribuerait 1 000 aides en plus par an, de 2012 à 2014. L'engagement avait été honoré en 2012 et 2013. Fin décembre 2013, Michel Sapin, alors ministre du Travail, avait promis d'étaler dans la durée les 1 000 créations d'aides au poste. Cette promesse est tenue avec l'adoption de cet amendement !

Ripostes

Ce budget est un budget d'abandon des Maisons de l'emploi. Faux !

Les crédits de fonctionnement des Maisons de l'emploi pour 2015 ont été reconduits à hauteur de ceux de 2014, soit 26 millions d'euros. De plus, ces structures auront accès aux crédits d'accompagnement des mutations économiques, 45 millions d'euros, lorsqu'elles portent un projet à fort plus-value.

Aussi, depuis la création de Pôle Emploi, la vocation première des maisons de l'emploi a disparu. Dès 2013, le Gouvernement a interrogé leur plus-value, confirmé le recentrage de leur cahier des charges autour de deux axes et simplement ajusté leur budget avec la réduction de leur champ d'intervention.

